

1. Présentation de la zone

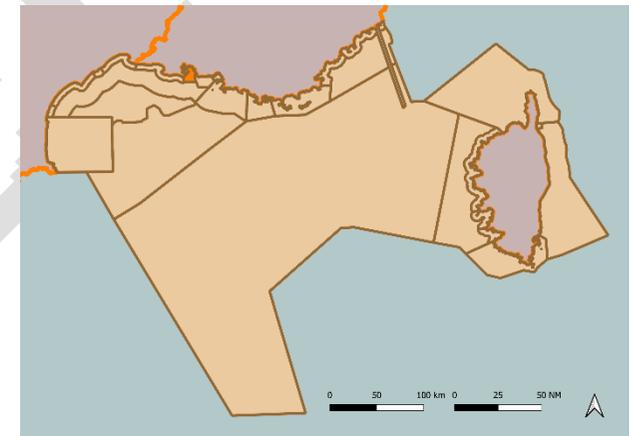
En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner l'évolution du transport maritime et le développement des infrastructures portuaires vers des pratiques plus durables, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, réduire leurs impacts et les conflits d'usage ponctuels.

La zone couvre environ 185 km².
La zone est couverte à 30% d'aires marines protégées.
La zone n'est pas couverte par des zones de protection forte.

Les conflits d'usages majeurs dans la zone sont ...

a. Description de la zone

Bordée à l'Ouest par la Camargue, à l'Est par la Côte Bleue et au Sud par la limite des 3 miles, la zone reste marquée par un vaste complexe pétro-chimique alimenté par la zone industrialo-portuaire du bassin Ouest du grand port maritime, 1er port français et alternative Sud aux ports du Nord de l'Europe, qui accueille tout type de marchandises (81 millions de tonnes) et contribue à près de 42 000 emplois directs et indirects.



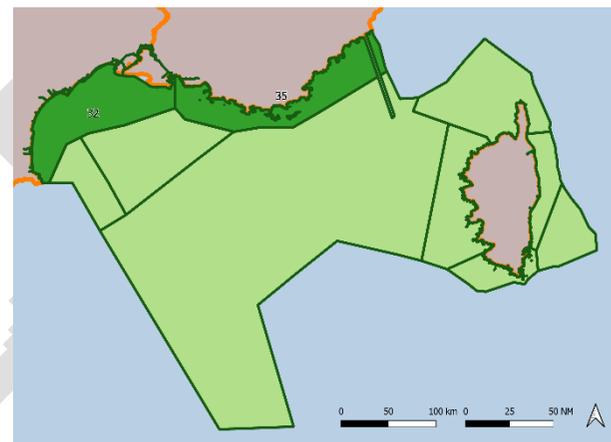
b. Secteur(s) écologiques et masse(s) d'eau associés

Secteurs à enjeux écologiques identifiés :

- Plateau du Golfe du Lion (32)
- Provence - Côte d'Azur (35)

Masses d'eau associées :

- FRDC04 - Golfe de Fos



c. Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sites NATURA 2000 – Directive Oiseaux :

- Camargue (FR9310019)

Sites NATURA 2000 – Directive Habitats Faune Flore :

- Camargue (FR9301592)

Arrêtés Préfectoraux de protection Biotope (APPB) :

Aucun dans la zone

Réserve de biosphère :

- Camargue (delta du Rhône).

d. Politique des sites et servitudes patrimoniales

Sites classés placés sur le trait de côte / incluant une façade maritime :

Aucun dans la zone

Sites inscrits placés sur le trait de côte :

- Ensemble formé par la Camargue

Opération Grand Sites :

Aucune dans la zone

Patrimoine bâti :

Les monuments historiques, les périmètres délimités des abords et les sites patrimoniaux remarquables font l'objets de servitudes particulières.

e. Dispositif existant

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- SCOT en cours d'élaboration
- [PLU Fos-sur-Mer](#)
- [PLU Martigues](#) (élaboration PLUi Pays de Martigues en cours) + [PPR](#)
- [PLU Port-Saint-Louis-du-Rhône \(révision en cours\)](#) + [PPRI](#)
- [PLU Port-de-Bouc](#) (élaboration PLUi Pays de Martigues en cours) + [PPRN](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF.

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [PLAGEPOMI Rhône-Méditerranée](#)
- [SRADDET Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#)
- [SAGE Crau](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 non exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat et les Arrêtés de protection de biotope, doivent prendre en compte le DSF.

Autres dispositifs :

- Schéma territorial de restauration écologique (STERE) de la Baie de Marseille

f. Autres

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Règlementation des pêches :

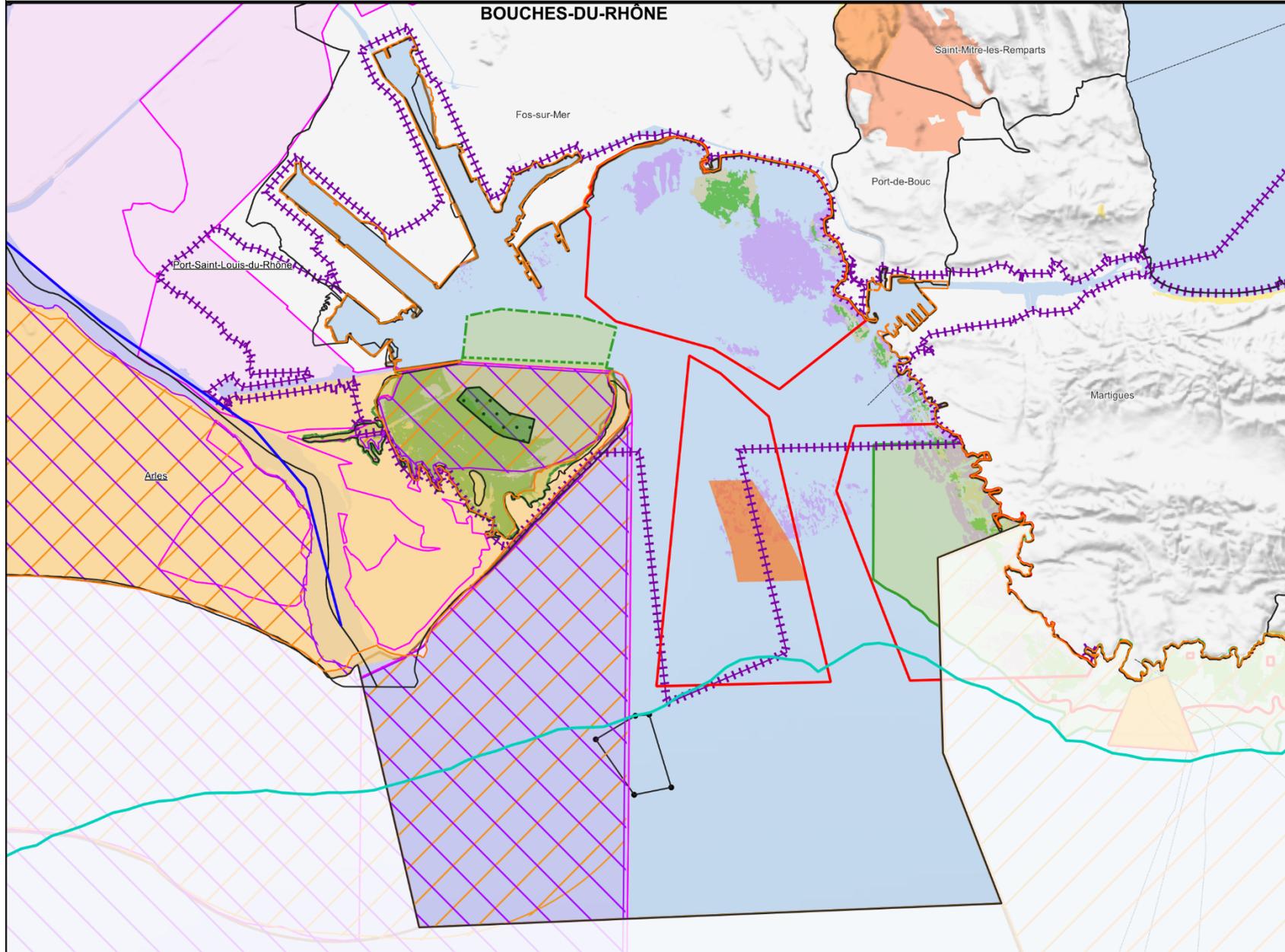
- Arrêté départemental 13-2019-03-27-017 fixant les conditions d'exercice de la pêche des coquillages, échinodermes, gastéropodes et tuniciers à l'intérieur des limites administratives du Grand Port Maritime de Marseille
- Arrêté n°831 du 05 août 2004 autorisant la pêche de moules juvéniles (naissain) dans le ressort du Port autonome de Marseille
- Arrêté préfectoral du 09 octobre 2015 relatif au classement de salubrité et de surveillance des zones de production professionnelle de coquillages vivants des Bouches-du-Rhône
- Arrêté préfectoral du 09 octobre 2015 relatif au classement de salubrité et de surveillance des zones de production professionnelle de coquillages vivants des Bouches-du-Rhône

Règlementation du mouillage :

- Arrêté Interpréfectoral n°048/2021 du 25 mars 2021 relatif à la Zone Maritime et Fluviale de Régulation du Grand Port Maritime de Marseille, à la réglementation du Service de Trafic Maritime et à diverses mesures relatives à la sûreté au sein du Grand Port Maritime de Marseille.

Autres dispositifs :

Carte de l'existant du golfe de Fos-sur-Mer



Limites administratives

-  Limites départementales
-  Communes littorales
-  Communes disposant d'un PPRI incluant le risque inondation par submersion
-  Limites administratives portuaires

Aires marines protégées

-  Zones NATURA 2000 - Directive Habitats Faune Flore
-  Zones NATURA 2000 - Directive Oiseaux
-  Réserve de biosphère

Bathymétrie

-  Isobathe 50 m

Habitats naturels et artificiels

-  Herbiers
-  Matte morte
-  Roche
-  Récifs artificiels

Réseaux trophiques et amphialins

-  Principaux fleuves
-  Enjeux espèces amphialines

Activités économiques spatialisées

-  Aquaculture

Éolien en mer

-  Site d'essai en mer Mistral (autorisation jusqu'en 2026)

Zones réglementées

-  Zone d'immersion de sédiment portuaire

Arrêtés de réglementation de mouillage

-  Réglementations relatives au mouillage

Arrêtés de réglementation des pêches

-  Interdiction permanente
-  Interdiction saisonnière

Politique des Sites

-  Sites classés
-  Sites inscrits

Interconnexions

-  Câbles et conduites sous-marines



2. Synthèse des enjeux

a. Enjeux écologiques présents dans le secteur

Les éléments indiqués ci-dessous résultent d'un travail de synthèse réalisée à partir de l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines réalisées dans le cadre du 2nd cycle de la DCSMM par l'OFB en 2024¹. Les enjeux écologiques ont été hiérarchisés selon une méthode multicritère et par secteur écologique. La qualification précisée dans le tableau a été déterminée avec des critères différents selon les enjeux considérés. Quatre niveaux de hiérarchisation d'enjeux ont été définis : majeur, fort, moyen, faible et N.D (non déterminé).

Enjeux environnemental		Description	Qualification
Condition hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Structures hydrographiques particulières	Upwellings côtiers. Niveaux de chlorophylle ponctuellement élevés Présence récurrente de tourbillons anticycloniques (en face de Marseille)	Fort
	Zone d'interface terre-mer et panache fluviaux	Transition mer lagune (nutriment, juvéniles de poissons). Panaches Fluviaux	Fort
	Les producteurs primaires, secondaires, et les espèces fourrages	Petits pélagiques : Effondrement des biomasses d'anchois & sardines depuis 2009 Zooplancton : shift non expliqué dans les populations zooplanctoniques.	Fort
Habitats benthiques et structures géomorphologiques	Structures géomorphologiques particulières	Dunes hydrauliques du plateau Talus et canyons « rocheux » à forte biodiversité	Majeur
	Habitats biogéniques	Herbiers à Cymodocées et Zostères. Association à rhodolithes, coralligène, trottoir à Lithophyllum, herbiers de posidonies Herbiers de posidonie, laminaire Association à rhodolithes, coralligène, récif barrière de posidonie, trottoir à lithophyllum Herbiers à cymodocées et zostères	Majeur
	Habitats profonds	Vases bathyales à pennatules, à gorgones et à crinoïdes Autres scléactiniaires (corail jaune et solitaire) Biocénose particulière des roches bathyales (gorgones fouet et octocoralliaires, huîtres), corail rouge, antipathaires (coraux noirs)	Majeur

¹ Vincent Toison. Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines. OFB. 2024, pp.72.

		Récifs de coraux blancs (dans le canyon de Lacaze-Duthiers), vases bathyales à pennatules, vases à gorgones et vases à crinoïdes	
	Habitats rocheux	Récifs infralittoraux Grottes Récifs infralittoraux, récifs médiolittoraux	Majeur
	Habitats sédimentaires	Fonds détritiques côtiers, large et/ou envasé, sables fins subtidaux, Sédiments intertidaux, vase subtidale, vasière intertidale Sédiments grossiers subtidaux Sables indurés (beachrock et pockmarck)	Majeur
Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines	Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Sprat, chinchard, merlu, dorade royale, bogue, chinchard à queue jaune, églefin, eledone, grondin gris, sole, bar, marbré, rouget de vase, sars, turbot, sardine et anchois	Fort
	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourricerie	Sprat, sardine, dorade royale, langoustine, merlu, anguille, bar, sole, eledone, grondin gris, petite roussette, rouget de vase, chinchard commun, anchois et juvéniles de thon rouge	Fort
	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Alose du Rhône Lamproie	Majeur
	Nidification de limicoles et zones d'alimentation	Gravelot à collier interrompu, Avocette élégante, Echasse blanche	Majeur
	Populations localement importantes d'élaémobranchie	Squale bouclé : historiquement important au niveau de Nice	Fort
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Goéland leucophaée et railleur, Sterne hansel et naine Mouette mélanocéphale, Sterne caugek et pierregarin Puffin Scopoli et Yelkouan Océanite tempête, grand cormoran et cormoran huppé	Majeur
	Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau	Site d'hivernage : Camargue	Fort
	Densité maximale et zone fonctionnelle d'oiseaux marins en période inter nuptiale	Densité toutes espèces Secteurs d'alimentation des puffins Yelkouan et de Scopoli	Majeur
	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	Grande nacre, patelle géante, Grande cigale & Datte de mer	
Enjeux transversaux	Autres cétacés	Grand dauphin en particulier à la côte	Fort
	Tortues marines	Enjeu transversal : observations en hausse de tortues caouannes en mer. (alimentation, hivernage et zone de ponte en zone côtière)	

b. Enjeux socio-économiques

Afin d'apporter une cohérence dans l'analyse des enjeux socio-économique, la nomenclature HILUCS-MSP (Hierarchical INSPIRE Land Use Classification System - adaptée à la planification de l'espace maritime) a été utilisée. Elle assure ainsi une cohérence au niveau européen sur la façon de construire les plans dans un souci d'accroissement de l'interopérabilité et de la coopération. Enfin, elle permet son intégration pour une meilleure diffusion sur le portail EMODNet.

Une description de l'activité présente dans la zone permet de mieux la caractériser, et une qualification est proposée en fonction des connaissances des enjeux présents dans la zone : Majeur, Fort, Moyen, Faible, Inexistant.

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Activités de <i>whale watching</i>		Inexistant
Activités militaires (munitions historiques, activités récurrentes, etc.)	Comme sur toute la façade, des opérations de déminage ont été entreprises.	Faible
Activités nautiques motorisées (plaisance, jet ski, etc.) dont rejets	Pôle nautisme de Port-Saint-Louis-du-Rhône	Moyen
Activités nautiques motorisées - Ancrage/mouillages forains	Zone de réglementation du mouillage à proximité du GPMM	Majeur
Activités nautiques non motorisées (voile, paddle, planche à voile, etc.)	Spot de kite surf à Port-Saint-Louis-du-Rhône	Faible
Activités sur les plages (baignade, char à voile, etc.)	Fréquentation estivale des plages de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône	Moyen
Agriculture		Inexistant
Aquaculture	Présence d'une concession mytilicole	Faible
Artificialisation - Ouvrages et aménagements côtiers existants (notamment graus)	En mer : le littoral de Fos-sur-Mer est fortement artificialisé du fait de la présence des installations portuaires (50%)	Majeur
Câbles dont atterrage et canalisations (eaux douces)	Zone potentielle de raccordement de l'éolien	Inexistant

Construction navale	Présence de l'entreprise <i>Chantier naval de Provence</i> à Port-de-Bouc	Faible
Dessalement		Inexistant
Energie marine renouvelable - éolien	Site d'accueil industriel de l'éolien dans les espaces portuaires du GPMM	Majeur
Energie marine renouvelable - Thalassothermie	Présence d'un projet de site de thalassothermie sur la zone à Port-de-Bouc	Faible
Pêche à pied		Inexistant
Pêche de loisir		Faible
Pêche professionnelle dormants	La zone est caractérisée par une petite pêche côtière et le passage des chaluts en direction du plateau du golfe du Lion. Environ 30 navires recensés à Port-Saint-Louis-du-Rhône	Moyen
Pêche professionnelle trainants		
Plongée sous-marine, <i>snorkelling</i>, apnée (hors ancrage)		Inexistant
Port (militaire, plaisance, commerce, pêche, transport de passagers)	La zone accueille le Grand Port Maritime de Marseille-Fos et différents ports de plaisance	Majeur
Rechargement de plages		Inexistant
Récifs artificiels		Inexistant
Réseaux urbains - Assainissement non épurés/non collectif/ eaux pluviales	Excellente qualité des eaux de baignade dans la zone, 1 seul site en « Bon » à Port-de-Bouc	Faible
Tourisme côtier	Zone peu soumise à pression touristique	Faible
Survol aérien		Inexistant
Transport de passagers / Navettes maritimes	Bac de Barcarin à Salin-de-Giraud	Faible

Transport de passagers / Promenade en mer	Quelques opérateurs en saison estivale	Faible
Transport maritime commerce	Bassins ouest du GPMM : Port mondial pour l'industrie et la logistique, 10 000 hectares, situés sur la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer, accessibles aux plus grands navires et dédiés aux grands flux intercontinentaux, bénéficient d'une dynamique de port mondial pour l'industrie et la logistique.	Fort
Transport maritime passagers croisière		Inexistant
Risques littoraux	La flèche de la Gracieuse fournit un abri naturel au golfe. Zone à risques pour la submersion marine et le recul du trait de côte	Fort

c. Enjeux transversaux

Sites			
Catégorie	Description	Nature de l'enjeu	Qualification
Sites classés	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont les qualités et valeurs paysagères doivent être rigoureusement préservées.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. (Art. L341-10 CE)</p>	<i>Inexistant</i>
Sites inscrits	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention. (Art. L341-1 CE). L'avis de l'ABF est requis sur les projets et prend une forme simple (indicatif) ou conforme (pour les démolitions)</p> <p>Site inscrit du plateau et des bourgs de Leucate et de la Franqui</p>	<i>Moyen</i>

Opération Grands Sites	<p>Les Opérations Grands Sites (OGS) et leur label Grands Sites de France (GSF) œuvrent à la bonne préservation et à la mise en valeur des sites naturels classés de grande notoriété et leurs espaces associés, subissant une très forte fréquentation, et se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration, au travers d'un schéma d'accueil et d'un programme d'actions : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc.</p>	<p>Paysage / Enjeu de gestion et de préservation</p>	<p><i>Inexistant</i></p>
Sites patrimoniaux remarquables	<p>Institués par la loi LCAP de 2017. Les sites patrimoniaux remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. » Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection : secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).</p>	<p>Patrimoine / Enjeu de préservation</p>	<p><i>Fort</i></p>
Monuments historiques et périmètres de protection associés	<p>La protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans un périmètre dit « délimité » c'est-à-dire un périmètre adapté aux enjeux spécifiques de chaque monument historique et de chaque territoire. Ces périmètres concertés et raisonnés permettent une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension des abords par les habitants.</p> <p>À défaut de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument historique à moins de 500 mètres de celui-ci. Ces périmètres ont vocation à être transformés en périmètres délimités</p>		<p><i>Fort</i></p>

	des abords.		
--	-------------	--	--

Projet

Paysages				
Catégorie	Description	Noms	Nature de l'enjeu	Qualification
Atlas des paysages	<p>L'atlas des paysages est un document de connaissance qui vise à identifier tous les paysages d'un territoire, d'en comprendre les structures et d'en saisir les évolutions et les valeurs.</p> <p>Les enjeux sont identifiés à l'échelle des ensembles paysagers regroupant plusieurs unités paysagères.</p>	13 : La Camargue et l'embouchure du Rhône	Les effets du changement climatique	
			La sauvegarde des milieux humides et littoraux	
			La pérennité de l'activité agricole	
			Le développement des activités portuaires et industrielles	
			Le développement du tourisme	
			L'évolution de l'activité salinière	
		13 : Le golfe de Fos	Le développement des énergies renouvelables	
			Le développement des activités portuaires et industrielles	
			La lisibilité de l'enveloppe urbaine	
			L'extension des zones d'activités	
	La sauvegarde des milieux humides et la valorisation des littoraux			
Observatoires photographiques des paysages	L'observatoire des paysages rend compte des évolutions des paysages à travers des campagnes photographiques reconduites dans un laps de temps déterminé. Il permet d'identifier des enjeux liés aux	Observatoire Photographique du Paysage du PNR de Camargue		

	transformations des paysages à l'échelle d'un itinéraire.	Observatoire Photographique du Paysage Littoral Vu depuis La Mer		
Plan de paysage	Le plan de paysage est un outil pour aider les collectivités à définir leurs objectifs de qualité paysagère (OQP). Il constitue des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.	Plan paysage du Parc Naturel Régional de Camargue (en cours de réalisation)		
		Plan de paysage de la Métropole Aix Marseille Provence		
UNESCO	Bien ou territoire reconnu par l'UNESCO pour ses richesses naturelles et culturelles, ainsi que pour l'engagement de ses acteurs dans des démarches de développement durable	Aucun dans la zone		
Patrimoine sous-marin				

Risques littoraux

<i>Risques</i>	<i>Description</i>
Evolution du trait de côte	Le secteur de l'ancien delta du Pégoulier, aujourd'hui le cordon unifié de la plage Napoléon est une zone en érosion.
Submersion marine	
Tsunami	

PROJETS

3. Prescriptions ou recommandations

Economique	Milieu Marin	Site et paysage	Risques
Réaliser un développement portuaire dans une logique durable	Respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement	Gérer la maîtrise foncière du littoral	Respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
Accompagner le développement de nouvelles activités (dont EMR)	Identifier et renforcer les zones de protection fortes	Maintenir les coupures d'urbanisation, les zones humides ainsi que les fonctionnalités des salins (Berre, Fos)	Assurer une adaptation des territoires au changement climatique
Favoriser l'innovation technologique durable	Favoriser les collaborations Terre-Mer dans la gestion des milieux	Préserver et transmettre un patrimoine et une culture maritime, vecteur de lien social	Limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels
Soutenir le secteur de la pêche professionnelle et de loisir	Accumuler et capitaliser les connaissances et les données recueillies		Coordonner les acteurs pour limiter la perte de sable issue des dragages et utiliser ce dernier dans différentes filières de réemploi
Mettre en réseaux les ports (y compris Port-La-Nouvelle)	Prendre en compte les effets cumulés		Veiller à limiter l'introduction d'espèces non indigènes envahissantes
Prévoir un retour d'expérience sur les comportements des ressources halieutiques face aux différentes pressions			
Mettre en œuvre la politique de limitation de l'artificialisation			
Participer au développement durable du trafic maritime			
Ensouiller, lorsque les conditions le permettent, les câbles de raccordement à une profondeur permettant la coactivité, dans le respect des habitats			
Réglementer le mouillage des petites et grosses unités			

Projet